

GERP (Groupement d'Epargne Retraite Populaire) Longue Vie Association loi 1901

Siège social : 51, rue de Châteaudun – 75009 PARIS

Avis de deuxième convocation à l'Assemblée générale ordinaire

MM les adhérents du GERP (Groupement d'Epargne Retraite Populaire) Longue Vie sont convoqués à l'Assemblée générale ordinaire le **8 septembre 2020 à 9h15** au 51 rue de Châteaudun, 75009 PARIS, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des comptes de GARANCE Retraite PERP au 31 décembre 2019, après avis du Comité de surveillance, comprenant :**
 - le rapport annuel sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan
 - les comptes annuels de GARANCE Retraite PERP au 31 décembre 2019

- 2) Approbation des comptes annuels du GERP Longue Vie au 31 décembre 2019**

- 3) Renouvellement des membres du Conseil d'Administration et du Comité de surveillance du GERP Longue Vie**

- 4) Questions diverses**

Le Président

Rappel sur les règles de quorum et de majorité

Conformément à l'article 14.4 des statuts du GERP Longue Vie, « l'Assemblée générale de l'association ne peut valablement délibérer que si mille membres de l'association ou un trentième des membres au moins sont présents ou représentés. Si, lors de la première convocation, l'assemblée n'a pas réuni ce quorum, une seconde assemblée est convoquée. Elle délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Les résolutions présentées en Assemblée générale ordinaire sont adoptées à la majorité simple des votes exprimés ».